



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 28 JANVIER 2021**

Présents : AUZEAU Brigitte, BODEVIN Robert, CAVALIERE Jean-Jacques, CHANY Jean-Claude, CHARRIER Marie-Josèphe, COISSARD Boris, DAMERON Séverine, DELGADO Sébastien, DOS SANTOS Nathalie, DUCOL Marie-Claire, ESCRIBANO Marie, FOUET Amélie, GONZALEZ Cyril, GRUDET Denis, PEIXOTO Maria, QUINTON Amalia, RAMOS Jean-Louis, SAVOCA Pierre, SERRANO Arnaud, SOU-AH-Y Catherine, URDICIAN Magali, VALENTE Mario, VITORIA Frédéric & BIZOT Laurent (Directeur Général des Services).

Ouverture de la séance à 19 h 30 par Mr. Jean-Jacques CAVALIERE (Maire)

- Appel des participants : 23 présents sur les 23 conseillers convoqués.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut se poursuivre.

THEME N°1 – AFFAIRES GENERALES :

A. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Robert BODEVIN.

Vote, 23 voix pour.

B. Mise en place du huis Clos :

Pendant les horaires du couvre-feu entre 18h00 et 6h00 du matin la réunion du conseil municipal se tiendra sans public. Les conseillers municipaux doivent se munir de leur convocation et de l'attestation de déplacement dérogatoire pour justifier de leur sortie à l'extérieur pendant les heures du couvre-feu. La réunion du conseil municipal est assimilée à une obligation professionnelle.

Le public ne peut se rendre au conseil municipal. Il n'est pas utile de préciser sur la convocation qu'elle se déroulera sans public, car l'assistance à un conseil ne constitue pas un motif permettant de sortir de chez soi.

Jean- Jacques CAVALIERE : Propose de voter le huis-clos.

Vote, 23 voix pour.

Jean- Jacques CAVALIERE : Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite revenir sur un point qui a fait débat lors du conseil municipal du 17 décembre 2020. Celui-ci portait sur le prêt lié à la construction de la gendarmerie.

Monsieur le Maire a dit que, si la commune de Vertaizon et la société « Vertai Gend » avait refusé la cession de la créance à la Société Générale, la commune n'aurait pas eu à supporter le remboursement de ce prêt puisqu'elle n'est que locataire. Madame Quinton a affirmé qu'elle s'était opposée à cette cession.

Après vérification, il s'avère qu'aucun conseiller municipal n'a fait opposition à cette cession de créance.

Résultat du vote : Pour : 17- AB : 0 -Contre : 0

Monsieur le Maire dit à Madame QUINTON qu'elle a menti.

Amalia QUINTON : S'excuse et ne se souvient pas de cela



Jean- Jacques CAVALIERE : Monsieur le Maire rapporte le climat délétère que font régner certaines personnes à son égard et celui de son équipe et les rumeurs incessantes revenant à ses oreilles.

Afin de calmer les ardeurs de quelques-uns, Monsieur le Maire fait état de 2 délibérations concernant le Skate Park et le City Park.

La première en date du 17 octobre 2019 (N°17.10.2019.06). Le conseil municipal décide de valider le « projet » et charge Madame le Maire de toutes les démarches utiles à la réalisation de cette opération (240 000 €).

La deuxième délibération en date du 19 décembre 2019 (N°19.12.2019.11), (soit deux mois plus tard) le montant pour « l'aménagement d'un espace multisports (la désignation a changé) est de 343 662.82 €.

Ces deux mêmes projets n'ont pas fait l'objet de discussions au niveau de la commission « finances » et une seule société a été sollicitée (Treyve-Paysages) comme pour l'aménagement du Parc DELAIRE.

Il n'y a pas eu de mise sur le marché par l'intermédiaire d'un appel d'offres. Cette délibération n'est pas inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal, n'est pas rapportée sur le compte rendu de ce conseil. Elle a été envoyée en Préfecture

Monsieur le Maire a la conviction que le deuxième projet n'a pas été porté à la connaissance du Conseil Municipal. Il informe Madame QUINTON qu'il va prendre contact avec le bureau du contrôle de la légalité et se réserve le droit d'un dépôt de plainte pour « Faux et usage de Faux » et « abus d'autorité ».

Boris COISSARD et Sébastien DELGADO : c'est le procès d'Amalia, ce n'est pas à l'ordre du jour, demande de lever la séance.

Après un débat le conseil reprend son cours

C. Validation des comptes rendus des conseils municipaux du 1^{er} octobre, du 12 Novembre et du 17 Décembre 2020 :

Jean Jacques CAVALIERE : Propose de passer au vote.

Vote, 23 voix pour

THEME N° 2 – FINANCES :

A. Mise en vente de matériels de la commune :

Jean- Jacques CAVALIERE : Vous êtes invités à vous prononcer sur le fait de vendre le tracteur FORD et le gyrobroyeur des services techniques.

Contexte :

Ce matériel n'est plus utilisé par les agents du service technique. Il est trop ancien et n'est plus adapté aux besoins actuels. Un particulier serait prêt à acheter l'ensemble. Le montant de la transaction sera débattu en séance du Conseil Municipal.

Amalia QUINTON : Pourquoi nous ne passons pas par la vente aux enchères ?

Jean- Jacques CAVALIERE : Nous ne sommes pas sûr d'obtenir le prix exigé d'un montant de 8000€, nous avons un acheteur potentiel, Mr. MOPOURE.

Mario VALENTE : Pourquoi ne pas mettre une fourchette de prix ?



Jean- Jacques CAVALIERE : Demande de voter pour la vente de ces matériels pour une somme variante entre 8000 à 10000€.

Vote, 23 voix pour

THEME N°3 : TRAVAUX :

A- S.I.A.E.P. Basse Limagne : Rapport sur le Prix et la qualité du service « Eau potable » :

Le rapport sur les prix et la qualité du service « eau potable » 2019 vous sera présenté lors de notre réunion de conseil municipal. Aucune délibération ne sera nécessaire. Il s'agit d'un simple débat.

Présentation par Jean Louis RAMOS :

Le SBL (Syndicat de Basse Limagne) comprend 44 communes.

Il produit, transfère et distribue l'eau potable. Il dessert 92489 habitants en 2019 sur le territoire contre 89 392 habitants en 2018 donc une augmentation d'environ 3100 habitants donc + 3.35%.

Il y a 45 621 abonnés en 2019 contre 45 169 en 2018 donc une augmentation de 452 abonnés donc +1%. Sur la commune de Vertaizon il y a 3218 habitants dont 1594 abonnés qui sont desservis par le SBL soit environ 3.5% du syndicat. Le ratio sur la commune est de 2 habitants par abonnés.

Nous avons consommé 138 858 mètres cubes d'eau pour l'année 2019, le syndicat prélève 5 883 269 mètres cubes d'eau en 2019 contre 6 038 702 mètres cubes en 2018 donc une baisse de 2.6%.

Il vend 4 391 938 mètres cubes en 2019 contre 4 405 748 mètres cubes en 2018 donc une baisse de 0.3% pour les abonnés domestiques.

Pour d'autres services il vend 61 804 mètres cubes en 2019 contre 122 179 mètres cubes en 2018 donc une baisse de 49.4%.

Le réseau linéaire de canalisation est de 1 177.71 kms en 2019 dont 45 kms sur la commune de Vertaizon contre 1 174.67 en 2018 donc une augmentation de 3 kms.

En ce qui concerne la tarification on prend le tarif pour un ménage de référence soit une consommation de 120 mètres cubes d'eau à l'année.

Le tarif se décompose comme ceci :

- Pour la collectivité (SBL) une part fixe de 22 euros en 2019 et de 17 euros en 2020. et une part proportionnelle de 86.04 euros (120×0.717) en 2019 et de 83.64 euros (120×0.697) en 2020.

- Pour le délégataire (SEMERAP) une part fixe de 17 euros en 2019 et en 2020 puis une part proportionnelle de 98.44 (120×0.8203) en 2019 et de 92.44 (120×0.7703) en 2020.

- Pour les taxes et redevances elles sont de 48.55 euros en 2019 et de 47.81 euros en 2020.

Ainsi cela fait un tarif moyen de 2.27 euros par mètre cube en 2019 et de 2.15 euros par mètre cube en 2020 donc une baisse de 5.3%. En ce qui concerne la qualité de l'eau en 2018 il y a eu 178 prélèvements dont une non-conformité en microbiologie et deux non-conformités en paramètres physico-chimique. En 2019 il y a eu 192 prélèvements dont une



non-conformité en microbiologie et une non-conformité en physico-chimique donc 99.5% de non-conformité.

En conclusion il n'y a pas eu d'investissement sur la commune ou très peu (réparations ou extensions).

B. SIAREC : Rapport sur le Prix et la Qualité du service « Assainissement » :

RPQS SIAREC 2019 assainissement collectif territoire A

Le territoire est formé de 11 communes, la commune adhère depuis mars 2012. Il y a 32 721 habitants dont 14 354 abonnés desservis par ce service.

Sur la commune de Vertaizon il y a 3 046 habitants dont 1 401 abonnés donc un ratio de 2.17 habitants par abonnés.

En 2018 on avait 1462 abonnés donc une baisse de 4.17 %.

Le volume facturé pour les abonnés domestiques en 2018 était de 718 848 mètres cubes contre 806 108 mètres cubes en 2019 donc une augmentation de 12.1%.

Tarification de l'assainissement et recettes du service.

On prend le tarif d'un ménage de référence.

(120 mètres cubes par an)

Il y a une participation par la PAC (participation pour l'assainissement collectif) pour les nouveaux abonnés.

Il y a aussi une participation pour la collectivité (SIAREC) qui se compose d'une part fixe de 10 euros en 2019 et 2020 et d'une part proportionnelle de 84 euros (120*0.70 centimes /mètres cubes) en 2019 et 2020.

Il y a aussi une participation pour le délégataire (SEMERAP) qui se compose aussi d'une part fixe 2.19 euros en 2019 et 2.22 euros en 2020 et d'une part proportionnelle de 82.22 euros en 2019 (120*0.6852) en 2019 et 83.41 euros (120*0.6951) en 2020.

Pour finir il y a des taxes et des redevances de 37.64 euros en 2019 et de 37.76 euros en 2020.

Donc un total pour le ménage de 216.05 euros en 2019 donc un prix TTC de 1.80 euro par mètres cubes et un total de 217.39 euros en 2020 donc un prix TTC de 1.81 euro par mètres cubes donc une augmentation de 0.6%.

Pour la conformité de la collecte des effluents elle est de 100% en 2018 et 2019.

Le syndicat collecte environ une tonne d'effluents par jours.

Pour l'assainissement non collectif (assainissement autonome) la commune compte 65 abonnés pour 141 habitants donc un ratio de 2.17 habitants par abonnées.

Pour la tarification elle est de 80 euros pour le contrôle de l'installation.

En ce qui concerne les recettes elles sont de 400 euros en 2018 et de 240 euros en 2019.

La conformité est de 89.5%

C. Travaux 2021 : sécurisation de la voirie dans le cadre des amendes de police :

Vous devez vous prononcer sur le fait de lancer les projets d'aménagement dans le cadre des travaux définis entre la commune de Vertaizon et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en 2021.

1/ Présentation des 5 projets d'aménagement par Robert BODEVIN

- Ancrage de 2 ralentisseurs de type dos d'âne, Allée de Laire pour un montant de 7 060.00 euros.



- Pose d'un radar pédagogique solaire avenue Jean Moulin (*route de BOUZEL*) pour un montant de 3 500 euros.
 - Dépose de l'abri bus et reprise des protections du cheminement piétonnier, avenue Léon Blum au niveau de la voie ferrée pour un montant de 8 700 euros.
 - Mise en place de stationnements servant de chicanes avec balises de sécurité sur l'avenue de la gare : 3 000 euros.
 - Cheminement piétonnier devant l'école, avenue des acacias afin de créer une zone de stationnement : 17 650 euros avec les frais de signalisation du chantier, nous sommes sur un montant de 40 410.00 euros HT – TVA 20% soit un total 48 492.00 euros.
 - L'aide du Département est de 30%, plafonnée à 7 500 euros sur le montant HT des travaux.
 - La commission des travaux a conservé 4 projets sur les 5 en retirant la dépose de l'abri de bus pour un montant de 8 700 euros et d'installer un seul dos d'âne, allée de Laire.
- Ce qui nous donne un total de 28 180.00 euros HT, moins l'aide financière de 7 500 euros, reste à la charge de la commune : 20 680.00 euros
- Pour info, le département a fait retirer les 2 abris de bus sur Chignat.
- Débat sur l'utilité du dos d'âne rue de Laire, gêne pour le transport des personnes handicapées.

Jean -Jacques CAVALIERE : Propose de réétudier la sécurité de cette route avec le directeur de l'ADAPEI

Robert BODEVIN : Propose de remplacer le dos d'âne par la sécurisation du passage piétons avenue des acacias « face à l'entrée du cimetière »

Vote,
2 abstentions : DAMERON Séverine, QUINTON Amalia,
21 voix pour

D. S.I.E.G. : Travaux d'enfouissement des réseaux télécom aux abords du Poste Croix de l'Aire Basse :

Vous devez vous prononcer sur le fait de lancer les travaux des réseaux secs et d'apporter un fonds de concours pour leur financement.

Présenté par Mr BODEVIN :

Il est important de continuer l'enfouissement des réseaux afin de supprimer les câbles aériens et des poteaux. Coût de l'opération aux abords du poste Croix de Laire Basse 14 400,00 euros TTC à la charge de la commune.

Le S.I.E.G., prend à sa charge la réalisation de la tranchée commune en domaine public et en domaine privé. Orange réalise l'étude d'enfouissement, la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage et la dépose de ses propres appuis.

Amalia QUINTON : Où en sommes-nous avec les poteaux de la fibre ?

Jean- Jacques CAVALIERE : J'ai demandé à la société CIRCET de se rapprocher d'ENEDIS, de produire les documents de faisabilité et ainsi pouvoir continuer les travaux pour lesquels ils ont été mandatés.

Vote : 23 voix pour



E. S.I.E.G. : Illuminations de Noël 2020/2021 :

Vous devez vous prononcer sur le fait d'apporter un fonds de concours pour le financement des illuminations de Noël 2020/2021.

Robert BODEVIN : Il s'agit de faire réaliser par le syndicat l'acquisition et la pose d'illuminations de Noël pour la période 2020/2021.

Les dépenses prévues s'élèvent à 14 000.00 € H.T. le S.I.E.G. a pris en charge la réalisation de ces travaux et demande à la commune un fonds de concours égal à 8 805.40 €.

Suite au débat du dernier conseil, nous précisons que cette somme sera inscrite au budget 2021.

Amalia QUINTON : Pourquoi imputer ce montant sur 2021 ?

Mario VALENTE : Il y a des règles comptables, valider le compte administratif jusqu'à juin, on aurait pu faire un budget primitif en décembre. « Je n'ai rien contre les illuminations. Je vote contre car la méthode présentée pour solder la dépense ne respecte pas les règles budgétaires et comptables ».

**Vote : 7 contre,
GRUDET Denis, QUINTON Amalia, COISSARD Boris, DAMERON Séverine, DELGADO
Sébastien, VALENTE Mario,
1 abstention, DOS SANTOS Nathalie,
15 voix pour**

THEME N°4 : VIE MUNICIPALE :

A-Retrait de délégation de fonction et de signature à un adjoint :

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions. Il s'agit de Madame Nathalie DOS SANTOS, 3^{ème} adjoint au Maire aux fêtes et aux cérémonies.

Jean- Jacques CAVALIERE : Demande de se prononcer pour un vote à bulletin secret.

**Vote, 7 voix pour,
GRUDET Denis, QUINTON Amalia, COISSARD Boris, DAMERON Séverine, DELGADO
Sébastien, VALENTE Mario, DOS SANTOS Nathalie,
16 voix contre.**

Nathalie DOS SANTOS : Discours non transmis malgré la demande écrite de Mr le Maire

Jean-Jacques CAVALIERE : Nous sommes réunis ce jour afin que le Conseil Municipal se prononce ou non sur le maintien de Madame DOS SANTOS Nathalie ensuite de l'arrêté portant retrait de ses délégations que j'ai pris le 22 janvier dernier.

Les motifs qui m'ont conduit à prendre cette décision résident dans la dissolution du lien de confiance entre Madame DOS SANTOS Nathalie et plusieurs membres de notre équipe, qui compromettent la bonne marche de la gestion communale.

Depuis plusieurs mois, Madame DOS SANTOS Nathalie et les membres de notre équipe sommes confrontés à des divergences de position dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation que je lui ai accordée.



En effet, à plusieurs reprises j'ai été interpellé par les membres de la commission « Fêtes et Cérémonie » sur l'absence de débat au sein cette commission et sur le fait que Madame DOS

SANTOS Nathalie « les mettait devant le fait accompli » sans que les décisions prises n'aient donné lieu à discussion.

Pour tenter d'améliorer la situation, diverses mises au point lui ont été faites et des recommandations lui ont été formulées notamment dans sa façon qu'elle a de mener les réunions de sa commission et dans les échanges qu'elle a avec les autres membres et ce afin de mettre en place des règles de bon fonctionnement et d'adopter des comportements constructifs. Malgré ces recommandations, Madame DOS SANTOS persiste à ne pas informer ses collègues de la commission, ou ne pas tenir compte des avis contraires aux siens. Ce qui génère des crispations et des tensions au sein de l'équipe municipale, lesquelles nuisent au bon fonctionnement de la commune.

Récemment la situation s'est aggravée, Madame DOS SANTOS m'accusant dans le cadre de courriels de manipulation ou encore de manque de respect à son égard.

La confiance qui doit lier un Maire à ses adjoints et membres de l'équipe municipale s'est malheureusement altérée. Or, sans confiance il n'est pas possible de travailler sereinement. Ce sont les raisons pour lesquelles, j'ai pris la décision de lui retirer sa délégation en concertation dans le cadre d'un dialogue avec toute mon équipe municipale.

B-Suppression d'un poste d'adjoint :

Jean-Jacques CAVALIERE : Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la suppression d'un poste d'adjoint au Maire.

Vote : 7 contre, GRUDET Denis, QUINTON Amalia, COISSARD Boris, DAMERON Séverine, DELGADO Sébastien, VALENTE Mario, DOS SANTOS Nathalie, 1 abstention, AUZEAU Brigitte 15 voix pour

Jean-Jacques CAVALIERE : Annonce qu'il nomme Jean-Claude CHANY Conseiller avec délégation en charge de la culture, des fêtes et cérémonies.

THEME N°5 - Questions diverses :

Jean-Jacques CAVALIERE : Demande le respect des 48 heures de délais.

Question 1

Mario VALENTE : Demande d'être informé du nombre et du rythme des commissions

Jean Jacques CAVALIERE : 2 réunions « école » et 18 commissions en 2020

Commissions Vie Associative : 6 juillet 2020 - 15 septembre 2020

Commissions Finances : 7 juillet 2020 - 14 janvier 2021

Commissions Communication : 27 août 2020 - 5 novembre 2020

Commission Appel d'Offres : 22 septembre 2020 - 29 septembre 2020 - 8 décembre 2020

Commission Culture, Fêtes et Cérémonies : 9 septembre 2020 - 7 octobre 2020 - 8 juillet 2020 - 9 septembre 2020 - 8 décembre 2020 (concours illuminations)



Commission Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie : 28 octobre 2020

Commission cimetièrre : 20 juillet 2020 - 3 décembre 2020

Commission Travaux : 15 décembre 2020

Question 2

Mario VALENTE : Lors d'une promenade, intercepté par une dame qui se plaint des aboiements de chiens, mettre en place des médiateurs pour gérer les conflits.

Jean- Jacques CAVALIERE : Amélie, Arnaud, Catherine, les gendarmes et moi-même sommes intervenue dans ce quartier. (Place Prosper)

Pour Discuter il faut être deux

Mario VALENTE : On a tout intérêt à dialoguer avec les personnes avant conflit, il y a tout un travail en amont.

Marie Josèphe CHARRIER : On est agressé en permanence

Jean Jacques CAVALIERE : On va suivre les conseils de Mario et travailler sur ce dossier.

Question 3

Amalia QUINTON : Pourrait-on connaître les raisons qui ont amené le SBA à changer la fréquence des collectes des ordures ménagères et pourquoi cette nouvelle modalité n'a pas d'impact sur une diminution du coût pour les contribuables ? Quelle a été la position de la mairie face à la proposition du SBA ?

Cyril GONZALEZ : Avant de répondre aux questions, quelques éléments concernant le SBA : Depuis 2018, les déchets font l'objet d'un nouveau mode de tarification prenant en compte la production réelle des déchets de chaque foyer.

Chaque année, la production des déchets des ménages est mesurée. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de l'année suivante intègre une part incitative tenant compte de cette utilisation du service.

Pourquoi une tarification liée à la production de déchets ?

En encourageant les comportements responsables et les bons gestes, cette tarification incite à réduire et à mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

Le SBA

Le SBA est dans une situation financière saine

Le SBA est peu endetté et possède de la trésorerie

Le SBA est financé à plus de 83% par la TEOMi

Les dépenses de fonctionnement augmentent (+1,35 M € entre 2020 et 2021, +5% par an jusqu'en 2025) : notamment le coût de traitement + TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

La TGAP est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.



Part incitative sur les levées et apports 2021

	Pour mémoire Tarif 2020			Proposition Tarif 2021		
	OM	CS	Bio	OM	CS	Bio
PAC 30 l	0,50	0,11	0,04	0,61	0,11	0,04
PAC 90 l	1,50	0,35	0,35	1,83	0,35	
Bac 120 l	3,23	0,96	0,96	3,94	0,96	0,96
Bac 240 l	5,06	1,31	1,31	6,17	1,31	1,31
Bac 360 l	6,88	1,65	1,65	8,39	1,65	1,65
Bac 660 l	11,45	2,51		13,97	2,51	

Recette attendue sur la taxe foncière 2022 = 5 760 k€

Augmentation de 22% des levées sur la part incitative qui représente 25% de la facture totale implique une augmentation moyenne de 5.5%.

Sans augmentation de la TEOMi, en 2021, recettes-dépenses représente un déficit de 2 millions d'euros.

En 2016, le contribution moyenne des déchets par habitant était de : 132,60€,

En 2019 ces montants sont : 120,90€ sur le SBA (-8.82%)

Pour répondre aux questions posées :

Pourrait-on connaître les raisons qui ont amené le SBA à changer la fréquence des collectes des ordures ménagères et pourquoi cette nouvelle modalité n'a pas d'impact sur une diminution du coût pour les contribuables ?

Depuis 2019 Billom Communauté est concerné par un ramassage alterné des bacs individuels (excepté les communes de Billom, Vertaizon et Lezoux).

C'est un des leviers que le SBA a trouvés pour faire baisser la facture suite à un constat de leur part de la diminution des levées des bacs (les gens les sortent moins). Si tel n'avait pas été le cas, l'augmentation de la TEOMi aurait été plus importante.

Il faut également y voir l'avantage écologique décrit dans la lettre envoyée à chacun début janvier : « Avec la mise en place de la tarification incitative, vous avez réduit significativement votre production de déchets et sorti votre bac vert en moyenne toutes les 3 semaines (données issues des collectes). Pour s'adapter à cette fréquence d'utilisation du service et ainsi optimiser davantage les tournées, la collecte alternée est mise en place sur votre commune ». « Cette optimisation permettra de supprimer 25 tournées de collecte, soit l'équivalent de 100.000 km parcourus par les camions et 140 tonnes de CO2 en moins ». Quelle a été la position de la mairie face à la proposition du SBA ?

Concernant le tarif des levées de bas, j'ai voté pour, en effet, je ne vois pas par quel autre moyen il est possible d'équilibrer les comptes de l'entreprise.

Concernant le passage en collecte alternée, ce point n'a pas été soumis au vote lors du comité syndical du 09/12/2020.

Question 4

Denis GRUDET : Peut-on connaître le motif qui a conduit la mairie de Vertaizon à ne déposer aucun dossier sur le programme "Petite Ville de Demain" ? Le plan de relance a mis des budgets importants dans ce programme.

Jean Jacques CAVALIERE : Il y a le multisport et les huisseries de la salle des fêtes en cours, et nous devons être très vigilant avec la dette de la commune, et éventuellement le rachat



du prêt de la gendarmerie les pénalités de remboursement anticipé risque très élevées. L'étude du schéma directeur de l'assainissement va déboucher sur d'importantes dépenses qu'il faut prévoir.

Amalia QUINTON : Est-ce qu'une étude sur les voiries de notre commune est prévue ? Le département sera-t-il associé si tel est le cas ? Un programme pluriannuel doit sûrement être prévu par le département sur la réfection des voiries. Vertaizon a-t-elle fait ses remontées ?

Jean Jacques CAVALIERE : une étude de nos routes est prévue courant mars avec le département.

Question 5

Amalia QUINTON : Un administré demande si le passage à la semaine des 4 jours pourrait être à nouveau envisagé ? Plusieurs familles sembleraient susceptibles de se tourner vers une école privée si le rythme n'est pas revu.

Amélie FOUET : On reste sur 4 jours et demi jusqu'en 2022. Un groupe de travail sera mis en place à la rentrée de septembre 2021 afin de préparer la rentrée 2022.

Question 6

Amalia QUINTON : Peut-on avoir une information quant aux travaux de la caserne des pompiers ? Quand vont-ils démarrer ? Quel est le montant des travaux ? Quel est le projet global ?

Jean Jacques CAVALIERE : Début des travaux fin du 1^{er} trimestre 2021 pour un montant de 170 000€. Projet : refaire les vestiaires Hommes Femmes, les sanitaires, salle de cours, un bureau pour le chef et les adjoints, pour plus de détails, les plans sont à la disposition de chacun en mairie.

Fin de la séance : 22h04
